



« ...je me presse de rire de tout, de peur d'être obligé
d'en pleurer ... » Beaumarchais.

Périodique N°6
Novembre 2014

- [Le CTL](#)
- [Les CAPL](#)
- [CHSCT et CDAS](#)
- [Le scrutin](#)
- [Votez Solidaires !](#)

**Besoin d'information,
des questions ?
Retrouvez nous sur
FACEBOOK
et TWITTER !!**



SPECIAL ELECTIONS PROFESSIONNELLES 4 DECEMBRE 2014



Cher(es) collègues,

Vous savez sans doute que le 4 décembre se dérouleront les élections professionnelles dans toute la Fonction Publique et par conséquent à la DGFIP. Comme toute échéance démocratique, ce scrutin revêt, à plus d'un titre, une importance particulière.

Le premier message que nous souhaiterions donc vous adresser est d'y participer, quel que soit votre choix dans l'isoloir.

En effet, l'administration regarde avec attention les chiffres de la participation, qui dénotent de l'attachement des agents au fait syndical. Les taux de participation sont habituellement très élevés aux finances. Ils légitiment ainsi l'existence et l'action des organisations représentatives des personnels.

Pour le syndicat national Solidaires Finances Publiques, première force syndicale à la DGFIP, comme pour les autres organisations, l'élection est le vecteur permettant de mesurer l'audience, locale et nationale.

Election en Comité Technique Local :

Le CTL est composé des représentants élus du personnel et des représentants de l'administration.

Le comité technique est consulté pour recueillir l'avis des représentants du personnel.



Il s'agit des questions et projets de textes relatifs :

- 1- A l'organisation et au fonctionnement des services ;
- 2- A la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences ;
- 3- Aux règles statutaires et aux règles relatives à l'échelonnement indiciaire ;
- 4- Aux évolutions technologiques et des méthodes de travail, et à leur incidence sur les personnels ;
- 5- Aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférents ;
- 6- A la formation et au développement des compétences et qualifications professionnelles ;
- 7- A l'insertion professionnelle ;
- 8- A l'égalité professionnelle, la parité et à la lutte contre toutes les discriminations ;
- 9- A l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail, lorsqu'aucun comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail n'est placé auprès du CTL .

Notons que ,malheureusement, si l'administration a obligation de prendre avis auprès du Comité Technique. Cet avis, positif ou négatif, ne la lie en aucun cas.

- Au niveau Ministériel, le CTM (Comité Technique Ministériel) a globalement les mêmes attributions.
- Au niveau de la DGFIP, cette tâche est dévolue au CTR (Comité Technique de Réseau).

Dans votre service...



Pour vous représenter :

Isabelle LAURENT
Secrétaire départemental
Conseiller régional Adjoint
SIP Evreux-sud



Christophe CERON
Secrétaire Adjoint
SIP-SIE Les Andelys



Chantal CADIOU
SIP Louviers



Jean-François LOUIS
SIP-SIE Bernay



Christine LEQUERME
SIP-SIE Bernay



Christophe CREMOU
ICE Les Andelys



Jean-Christian ETIENNE
Secrétaire adjoint
SIP-SIE Bernay



Benoit COURTAUT
CDIF Louviers



Florence LEMAITRE
Pôle Gestion Fiscale Evreux



Michel BEZIAT
France Domaine Evreux



Olivier WELKE
SIP-SIE Bernay



Stéphanie LOUIS
Division Ressources Humaines
Evreux



Le résultat au Comité Technique local sert de base à la représentativité syndicale dans deux autres instances très importantes :

- *Le Conseil Départemental d'Action Sociale (CDAS)*
- *Et le Comité Hygiène Sécurité et Condition de Travail.*
- *Le cumul des voix donne la représentation au Comité Technique de Réseau.*

...vous êtes notre source d'informations



Election en CAPL :

Les commissions administratives paritaires (CAP) sont compétentes pour les questions individuelles (art 25 du décret n° 82-451 du 28 mai 82 modifié) relatives à la carrière des agents depuis leur recrutement jusqu'à leur cessation de fonction (mutations, notation, avancements, disciplines, etc.)

La CAPL est composée des représentants élus du personnel et des représentants de l'administration.

Les attributions des CAPL sont limitées à la préparation des travaux des commissions paritaires nationales pour les actes de gestion suivants :

- Avancement de corps par liste d'aptitude ;
- Révision de la notation.



Les CAPL sont investies de compétences propres pour les actes de gestion suivants :

- Précision au niveau local de l'affectation telle que déterminée par la commission administrative paritaire nationale, sans modification dans la situation personnelle des agents;
- Disponibilité ;
- Refus d'autoriser un service à un temps partiel ;
- Refus du bénéfice d'un congé pour la formation professionnelle ;
- Refus du bénéfice d'un congé pour la formation syndicale.

Ce qui fait notre force, c'est bien sur notre technicité, mais aussi notre capacité à la mettre en œuvre par une approche de proximité : l'information, la défense, le suivi et le retour individualisés pour chaque adhérent. La défense individuelle d'un agent s'inscrit toujours dans le cadre d'une défense collective guidée par l'application de règles justes, transparentes, vérifiables, reposant sur des critères objectifs et bénéficiant au plus grand nombre.

Les représentants Solidaires Finances Publiques en CAP sont élus par l'ensemble des agents. Par conséquent, aucune défense de dossier n'est conditionnée à une adhésion.

Vous avez des droits...



Pour vous défendre...

CAPL N° 1 Inspecteur

Michel BEZIAT, France Domaine Evreux
Florence LEMAITRE, PGF Evreux
Christophe DURIEZ, F.I Evreux
Anne RUFFINI, PCE Evreux
Vincent SELLIN, PCE Evreux
Denis GAREL, PCE Les Andelys



CAPL N°2 Contrôleur Principaux :

Grégoire BATAILLE, SIE Evreux-nord
Magali VILDER, Trésorerie Val-de-Reuil
Christophe CREMOU, ICE Les Andelys
Olivier WELKE, SIE Bernay

CAPL n° 3 Agents Administratifs Principaux de 1ere Classe :

Chantal CADIOU, SIP Louviers
Raymonde LETAN, For. Pro Evreux
Isabelle VINGERT, SIP Vernon
Pascale DROUERE, Courrier Evreux

CAPL N°2 Contrôleur de 1ere Classe :

Jean-Christian ETIENNE, SIE Bernay
Benoit COURTAUT, CDIF Louviers
Nathalie DUHAMEL, Pol Enr Evreux Sud
Eric GENELLE, BCR Evreux

CAPL n° 3 Agents Administratifs Principaux de 2eme Classe :

Christophe CERON, SIP Les Andelys
Jean-François LOUIS, SIP Bernay
Laëtizia FALLOURD, SIP Evreux-sud
Erwan RUAUX, SIP Recouvrement Evreux-nord

CAPL N°2 Contrôleur de 2eme Classe :

Isabelle LAURENT, SIP Evreux-Sud
Christine LEQUERME, SIP Bernay
Barbara TALBOT, SIE Louviers
Philadelphie GRESSANT, SIE Evreux-nord

CAPL n° 3 Agents Administratifs de 1ere Classe :

Auréli HERKOUS, SPF Pont-Audemer
Laëtizia GOMES, SIP Evreux-nord
Stéphanie HOEDT, SIP Pont-Audemer
Jennifer LEVESQUE, Paierie Dép. Evreux

...nous vous défendons !



Le Comité d'Hygiène, de sécurité et des Conditions de Travail (CHS-CT) et le Conseil Départemental de l'Action Sociale.



Le CHS-CT :

Il a pour missions :

- 1° De contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité ;
- 2° De contribuer à l'amélioration des conditions de travail, notamment en vue de faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et de répondre aux problèmes liés à la maternité ;
- 3° De veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

De plus, le CHSCT procède à l'analyse des risques professionnels et propose toute mesure de nature à améliorer leur prévention (art 51 du décret).

Le CHS-CT est donc compétent sur les domaines suivants :

- l'organisation du travail (charge de travail, rythme, pénibilité des tâches, élargissement et enrichissement des tâches) ;
- l'environnement physique du travail (la température, éclairage, aération, bruit, poussière, vibration) ;
- l'aménagement des postes de travail et leur adaptation à l'homme, « en vue notamment de réduire le travail monotone et sous cadence » ;
- l'aménagement des lieux de travail et leurs annexes ;
- la durée et les horaires de travail ;
- l'aménagement du temps de travail (travail de nuit, travail posté) ;
- les nouvelles technologies et leurs incidences sur les conditions de travail

Le CDAS :

- Organise et anime l'ensemble de l'action sociale dans le département,
- Répartit les crédits entre les différentes actions qu'il propose au titre des manifestations de solidarité et du budget d'initiative locale. (BIL)
- Peut formuler des propositions tendant à un meilleur fonctionnement de l'action sociale qui sont soumises à l'examen du conseil national,
- Examine l'ensemble des actions conduites sur le plan social dans le département, sur la base d'un compte rendu annuel présenté par le délégué de l'action sociale,
- Rend un avis annexé au compte rendu.
- Les représentants du personnel ont à s'exprimer sur les propositions d'actions locales à vocation culturelle et / ou touristique, à travers le Budget d'Initiative Locale (B.I.L), ils donnent également leur avis sur l'organisation de l'arbre de Noël, de la restauration collective, des prêts, des logements sociaux...

Ils vérifient aussi que les actions décidées ont bien été réalisées comme prévu.

Les CHSCT comme les CDAS sont des instances inter-directionnels (INSEE, DOUANE, DDPP...) dans lesquelles nous siégeons au sein de notre fédération Solidaires Finances. Cependant, dans notre département, la DGFIP est la seule à être présente au CDAS et CHSCT compte tenu de la faiblesse en effectifs des autres administrations.

Le jour du scrutin ...

Dans notre département, seuls les agents d'Evreux-nord et Evreux-sud voteront à l'urne le 4 décembre.

Un bureau de vote sera implanté sur chaque site. Ils seront ouverts de 9H à 16H.

Vous devrez être munis obligatoirement d'une pièce d'identité (Carte d'identité, permis de conduire, carte professionnelle, carte vitale avec photo...)

Sur les autres sites, vous voterez via votre chef de service qui récoltera les bulletins et les transmettra au bureau centralisateur (Direction) impérativement pour le 4 décembre 16H.

Vous pourrez voter par ce biais **du 20 novembre (réception du matériel de vote) jusqu'au 4 décembre 14 h.**

Vous devrez procéder à 4 votes :

- Un scrutin CTM (Comité Technique Ministériel) Bulletin Blanc
- Un scrutin CTL (Comité Technique Local) Bulletin Rose Pastel
- Un scrutin CAPN (Commission Administrative Paritaire National) Bulletin Bleu pastel ou CCP (Commission Consultative Paritaire)
- Un scrutin CAPL (Commission Administrative Paritaire Locale) Bulletin Vert pastel

Chaque bulletin Solidaires Finances Publiques ou Solidaires Finances devra être glissé dans la petite enveloppe de même couleur, puis dans une enveloppe pré-identifiée à votre nom. Ces plis seront remis au chef de service contre émargement de la liste électorale.

La représentativité de notre syndicat se joue à tous les niveaux.

**Il est important de donner le maximum de voix aussi bien à
Solidaires Finances Publiques, qu'à Solidaires.**

***Au niveau ministériel Solidaires Finances Publiques ,
c'est Solidaires Finances !!***

Votre vote, c'est notre légitimité...



Le scrutin du 4 décembre est d'abord un scrutin local ...

Il vous permettra de choisir, parmi les listes en présence, celles et ceux des candidats qui ont fait le choix de s'engager pour défendre les droits individuels et collectifs des agents de la DGFIP. Ce sont, pour la plupart, des collègues de travail que vous pouvez facilement contacter et rencontrer. Ce syndicalisme de proximité, qui permet de prendre en compte aux plus près des personnels leurs préoccupations et leurs revendications, est fondamental pour Solidaires Finances Publiques.

Fort d'un réseau de près de 2 000 correspondants, présents dans tous les départements et dans la totalité des directions, nous le mettons réellement en œuvre et en pratique avec une cohérence nationale certaine.

... Aux enjeux locaux et nationaux

Le résultat du vote pour l'élection en Comité Technique Local est primordial. En découlent la représentativité syndicale locale et nationale et la détermination notamment du nombre de sièges dont disposera Solidaires Finances Publiques dans les instances locales : Comité Technique local (CTL), Comité Hygiène et Sécurité Condition de travail (CHS-CT), Comité Départemental de l'Action Sociale (CDAS) ou nationales [au Comité technique de réseau (CTR) de la DGFIP].

En votant pour les listes de Solidaires Finances Publiques, vous renforcerez un syndicalisme de proximité, un syndicalisme représentatif,

- **un syndicalisme cohérent,**
- **un syndicalisme citoyen et ouvert sur le monde qui l'entoure,**
- **un syndicalisme technicien et combatif.**

Vous serez en plus assuré que vos attentes, vos revendications, la défense et l'amélioration de vos droits, individuels et collectifs, seront bien pris en charge et portés, au niveau local comme au niveau national ; au niveau directionnel comme aux échelons ministériels et fonction publique où Solidaires Finances Publiques est présent, au travers de Solidaires Fonction publique et de sa fédération des finances, Solidaires aux Finances.

De nombreuses décisions concernant votre carrière, votre promotion, votre rémunération, vos primes, vos conditions de travail, les prestations d'action sociale dont vous pouvez bénéficier se prennent à ces derniers niveaux. Il est donc essentiel pour vous que vos choix en local soient cohérents avec ceux que vous ferez au moment de vous prononcer pour l'élection au comité technique ministériel (CTM).

Le résultat de ce dernier scrutin va déterminer la représentativité «ministérielle» et «fonction publique» de Solidaires. Il va en outre permettre de déterminer de quels moyens vont disposer, pour défendre et améliorer vos droits, celles et ceux que vous aurez choisi au niveau local. Choisir Solidaires pour tous les scrutins, c'est donner tous les moyens à vos élus et vos représentants de défendre, en toute cohérence, vos droits et de porter votre voix à tous les niveaux !

Solidaires Finances Publiques vous informe au travers de différents vecteurs de communication.

Solidaires Finances Publiques porte la voix des agents au travers de multiples expressions publiques.

Solidaires Finances Publiques vous défends et combat l'arbitraire !

